

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 219

présenté par

M. Bernalicis, Mme Taurine, M. Ruffin, Mme Rubin, Mme Ressiguié, M. Ratenon,
M. Quatennens, M. Prud'homme, Mme Panot, Mme Obono, M. Mélenchon, M. Larive,
M. Lachaud, Mme Fiat, M. Corbière, M. Coquerel et Mme Autain

ARTICLE 37

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.